

---

## Procès-verbal de l'Assemblée générale

22 avril 2022

14h-15h30

Centre de séminaires L'Enclos Rey (Paris) et par visioconférence

---



Emmanuel Rusch, Président, accueille les présents et ouvre l'Assemblée générale à 14h.

A l'ordre du jour :

- 1/ Approbation du PV de l'Assemblée générale 2021
- 2/ Présentation et vote du rapport moral 2021
- 3/ Rapport d'activités 2021
- 4/ Présentation et vote du rapport financier de l'exercice 2021
- 5/ Présentation et vote du budget prévisionnel 2022

---

### Approbation du PV de l'Assemblée générale 2021

---

Le procès-verbal de l'AG 2021, transmis en amont de la présente réunion, est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

**Nombre de votants : 50**

Pour : 42

Contre : 0

Absentions : 8

→ Le PV de l'Assemblée générale 2021 est approuvé.

---

### Présentation et vote du rapport moral 2021

---

Le Président présente le rapport moral de l'exercice, que l'on peut retrouver ici.

Emmanuel Rusch met en exergue les éléments de contexte dans lesquels s'inscrit l'action de la SFSP :

- Le dernier rapport du GIEC sur le climat à destination des décideurs
- Le deuxième anniversaire du premier cas de Covid-19 diagnostiqué en France
- La guerre en cours en Ukraine
- Le second tour de l'élection présidentielle, avec la présence de l'extrême-droite

Il souligne deux enjeux importants pour l'association :

- La démocratie en santé en tant qu'urgence de santé publique et la nécessité d'un engagement collectif sans faille et renouvelé pour assurer l'effectivité des droits individuels et collectifs des usagers et des usagers du système de santé et pour développer les démarches de participation des publics ou des habitants, aux politiques de santé.
- La place des experts dans nos sociétés, entre méfiance et dépendance, qui appelle à un débat nécessaire.

Il aborde également trois perspectives pour 2022 :

- Se doter d'un cadre d'orientation stratégique explicite.
- Asseoir une ligne éditoriale transversale à l'ensemble des outils de communication de la SFSP.
- Renforcer la gouvernance de la SFSP
- Trouver les moyens et ressources nécessaires pour renforcer la vie associative
- Faciliter la création ou renforcer les réseaux d'alliances d'acteurs en santé publique

Il tient à remercier pour leur mobilisation les administrateurs du CA et du Bureau de la SFSP, ainsi que l'équipe permanente de la SFSP. Il remercie également, au moment de leur départ, le Rédacteur en chef de la revue *Santé publique*, Jean-Claude Henrard, et deux des trois rédactrices en chef adjointes, Christine Ferron et Cécile Fournier, et souhaite la bienvenue à Frédéric Denis et à ceux ou celles qui vont les remplacer, qui sont en cours de désignation.

Le rapport moral est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

**Nombre de votants : 51**

Pour : 49

Contre : 0

Absentions : 2

→ Le rapport moral de l'exercice 2021 est approuvé.

### **Présentation et vote du rapport d'activités 2021**

---

François Berdougo, Délégué général, présente les principaux éléments relatifs aux activités de l'association en 2021. Le rapport d'activités est consultable ici.

L'événement majeur de l'année 2021 a évidemment été l'organisation du congrès de l'association, qui s'est tenu du 13 au 15 octobre à Poitiers. L'événement a été un franc succès, avec 693 participants et 818 inscrits. 354 communications ont été soumises, 133 ont été présentées à l'oral et 189 sous forme d'affiche. 27 sessions de communications orales se sont tenues, ainsi que 3 plénières, 13 sessions partenaires, 3 sessions régionales, 4 symposia.

Le nombre d'adhésions a été en hausse significative, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales. Il y a cependant eu un « effet congrès », qui masque peut-être la poursuite de l'effritement du nombre des adhésions. 2022 sera une année-test de ce point de vue.

Le bilan du programme « Capitalisation des expériences en promotion de la santé » est conséquent, avec

- La finalisation des outils « Guide méthodologique » et « Guide pratique » ;
- L'organisation d'une première session de formation à l'EHESP ;
- La finalisation du cahier des charges du portail web d'accès aux capitalisations et d'animation d'une « communauté de pratique » ;
- De nombreuses actions de valorisation de la capitalisation, à travers des événements scientifiques (colloques, congrès...) ou dans les milieux de la pratique en santé publique ;
- La poursuite de 3 démarches thématiques de capitalisation et l'initiation d'une quatrième.

La dynamique autour de la revue Santé Publique a été forte, avec le plus grand nombre de soumissions d'article jamais enregistré mais aussi la publication d'un numéro spécial sur le Covid-19.

Le rapport d'activités est soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

**Nombre de votants : 48**

Pour : 47

Contre : 0

Absentions : 1

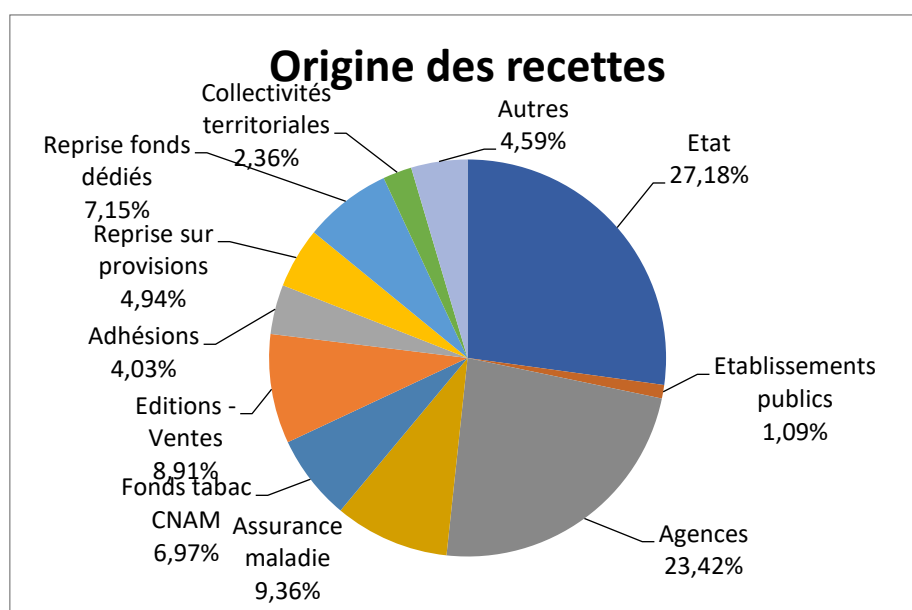
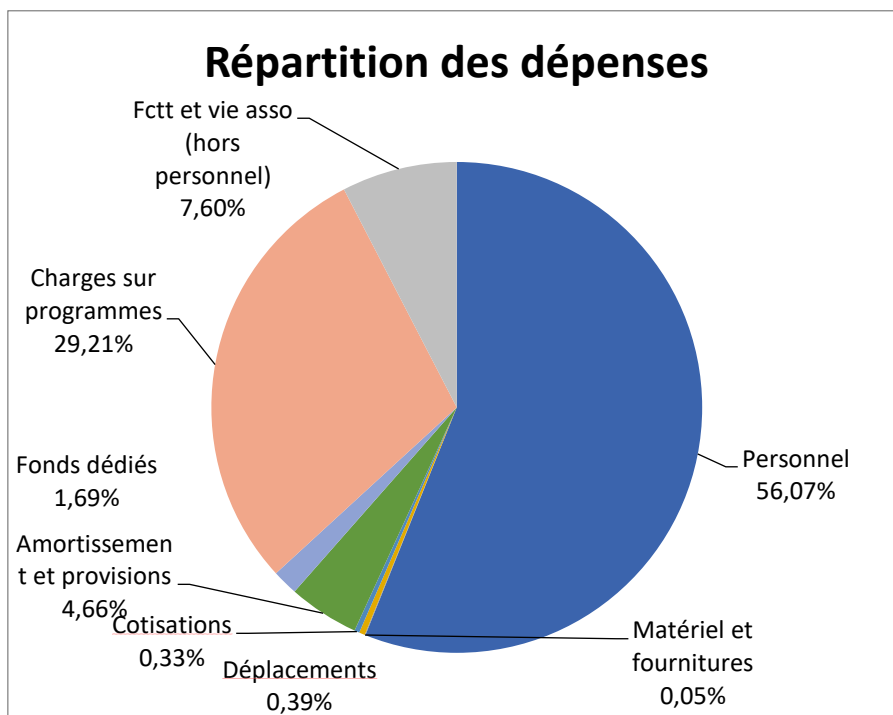
→ Le rapport d'activités de l'exercice 2021 est approuvé.

## Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice 2021

---

En l'absence de Pascale Echard-Bezault, Trésorière, empêchée de participer pour raisons familiales, François Berdougou, Délégué général, présente les données clef de l'exercice 2021.

Accéder aux comptes de l'association et aux rapports du Commissaire aux comptes.



L'exercice 2021 se termine dans de bonnes conditions pour la SFSP. Avant affectation, le résultat brut est excédentaire de 88 945,45€<sup>1</sup>.

## 1. Fonds dédiés

A l'issue de l'exercice 2021, une dépense prévue au budget du programme « Capitalisation des expériences en promotion de la santé » n'a pas été effectuée. Elle relève du financement de Santé publique France. En outre, la somme perçue en 2020 au titre de l'excédent sur le congrès européen de 2019 a été partiellement utilisée pour financer l'entrée au congrès européen de 2022 aux trois récipiendaires des prix des posters à Poitiers.

Ceci entraîne la constitution de fonds dédiés pour un montant de 21 057€.

La somme de 12 857€ apparaît dans la colonne « Charges » du compte de résultat de l'exercice (compte 68). La somme de 8 200€ a déjà été inscrite dans les charges de l'exercice 2020 et apparaît désormais seulement au bilan ; elle sera dépensée progressivement sur les prochains exercices dans le cadre de nos activités européennes.

## 2. Provisions pour risques et charges

A l'issue de l'exercice 2021, le Conseil d'Administration a décidé de :

- reprendre la provision constituée pour faire face au risque d'annulation que comportait l'organisation d'un congrès en contexte pandémique (40 000€) ;
- doter une nouvelle provision « Congrès » pour faire face au risque d'impayés sur les inscriptions et verser 1/3 de l'excédent généré sur le congrès de Poitiers (22 070€) ;
- doter une nouvelle provision « Revue Santé Publique » pour faire face au risque de non-financement du hors-série prévu en 2022 (10 000€).

Aussi, à partir d'un résultat brut positif de 88 945,45€, dont on déduit les charges que représentent les fonds dédiés (21 057€) et les deux provisions « Congrès 2021 » (22 070€) et « Revue » (10 000€), on peut constater **un résultat excédentaire de 49 241,45€ sur l'exercice 2021.**

**Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée générale d'affecter ce résultat comme suit :**

- à la réserve associative pour 11 919,64€ afin de porter le montant de celle-ci à 140 000€, soit trois mois de fonctionnement « courant » de la SFSP ;
- au compte « Report à nouveau » pour 37 321,81€, portant ainsi le montant de celui-ci à 70 360,78€.

Le compte « Report à nouveau » permettra de financer des activités nouvelles ou non financées au cours des exercices à venir.

La Commissaire aux comptes a fait connaître ses observations, consignées dans ses rapports : les comptes sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice 2021.

Le rapport de gestion, les comptes de l'exercice 2021 et les rapports du CAC sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

---

<sup>1</sup> Pour mémoire, il était de + 107 602,08€ à la fin de 2020.

**Nombre de votants : 52**

Pour : 51

Contre : 0

Absentions : 1

→ Le rapport financier, les comptes de l'exercice 2021 et les rapports du CAC sont approuvés.

L'affectation du résultat à la réserve associative et au report à nouveau est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

**Nombre de votants : 53**

Pour : 52

Contre : 0

Absentions : 1

→ Le résultat est affecté à la réserve associative (11 919,64€) et au report à nouveau (37 321,81€).

## **Présentation et vote du budget prévisionnel 2022**

---

En l'absence de Pascale Echard-Bezault, Trésorière, empêchée de participer pour raisons familiales, François Berdougo, Délégué général, présente la proposition de budget prévisionnel pour l'exercice 2022.

### **1. Produits**

Le montant total des produits s'établit **657 064,19€**, et comprend notamment :

- des ressources pluriannuelles : Direction générale de la santé, Santé publique France et CNAMTS
- la reprise d'une partie de la provision « Congrès 2021 » : 15 570€
- des fonds dédiés sur la subvention de Santé publique France (12 857€)
- un produit exceptionnel lié à la Conférence européenne de 2019 (8 200€)
- une prévision de ressources tirées des adhésions prudente

### **2. Charges**

Le montant total des charges s'établit **657 064,19€**, et comprend notamment :

- des charges liées au programme « Capitalisation des expériences en promotion de la santé pour 190 856€
- des charges liées à la revue pour 163 982€
- des charges liées à un nouveau projet « Déploiement de programmes probants ou prometteurs » pour 29 261€
- des charges liées au projet « CAPLA-Santé » dont la poursuite de son déploiement à Paris pour 42 014€

Cette proposition de budget fait figurer un résultat prévisionnel nul.

Le budget prévisionnel de l'exercice 2022 est soumis au vote de l'Assemblée générale.

**Nombre de votants : 52**

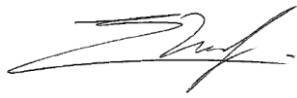
Pour : 52

Contre : 0

Absentions : 0

→ Le budget prévisionnel de l'exercice 2022 est approuvé.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale est close à 15h30.



Le Président

Emmanuel Rusch



Le Secrétaire général

Guillaume Dedet